



Circuit Bugatti - Le Mans

27/28 OCTOBRE 2018

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

## REGLEMENT PARTICULIER

Permis d'Organisation N° 667 en date du 24.09.2018

### ARTICLE 1p - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest des 24 HEURES DU MANS organise sur le circuit BUGATTI, au MANS, les 27 et 28 octobre 2018 dans le cadre **des JOURNEES INTER ECURIES**, avec le concours de l'Automobile Club de l'Ouest, une épreuve de **Twin Cup**.

Cette épreuve est organisée conformément au Règlement Sportif et Technique de la **Twin Cup** saison 2018.

Tous les points non prévus à ce Règlement Particulier relèvent du Règlement Standard des Circuits Asphaltes, du présent Règlement Particulier des courses concernées, des additifs publiés par le comité d'organisation, sous l'approbation de la FFSA avant diffusion.

### ARTICLE 1.1p – ORGANISATEUR

Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest des 24 Heures du Mans, avec les moyens mis à sa disposition par l'Automobile Club de l'Ouest.

Adresse de la manifestation :

**ASA ACO 24 Heures du Mans**

**Circuit des 24 Heures - CS 21928 - 72019 LE MANS Cedex 2 (France)**

**☎ (33) 02 43 40 24 24 - Fax (33) 02 43 40 24 25**

**E-mail : sport@lemans.org / Website : www.lemans.org**

### ARTICLE 1.2p – OFFICIELS

Directeur de Course	: Pascal JAMOIS
Directeur-de Course Adjoint	: Pascal BOUTTIER
Starter	: Eric PETIT
Président du collège des Commissaires Sportifs	: Pierre SCHUBLER
Membres	: François MONSALLIER – Joël RIBEIRO DIAS
Stagiaire	: Michel ISOREZ
Secrétaire collège des Commissaires Sportifs	: Danielle BOISNEAULT
Commissaires Techniques	: Christian BOUCHEREL – Sylvain MENORET
Chargés des Relations Concurrents	: Chris FROGER – Patrick CERISIER
Observateur (s) Safety Car	: Patrice MENOCHET
Médecin-Chef	: Dominique VIVIER
Chargé des Moyens de Sécurité Piste	: Stéphane DONNET
Chronométrage/Calculs	: Christian GUEGUEN

Nombre de postes de commissaires : 16

Nombre de commissaires : 8 minimum par poste

Nombre et type d'extincteurs par poste

5 extincteurs poudre 6 kg

5 extincteurs eau + additif 6 kg

Nombre d'ambulance (s) (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2 type C  
Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ? Non mais 1 VRI  
(Véhicule Rapide d'intervention)  
Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.  
Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.  
Extraction : 5 à 6 extracteurs

### **ARTICLE 2p – CONCURRENTS ET PILOTES**

Tous les pilotes et concurrents participant à cette épreuve doivent être titulaires d'une licence en cours de validité. Cette licence pourra être une licence Nationale Concurrent-Conducteur Auto (NCC), ou Régionale Concurrent-Conducteur Auto (RCC), ou un Titre de Participation Régional Circuit (TPRC).

Voir conditions de délivrance ci-dessous :

TPRC (Régional Circuit) - 61 €

Etre âgé de 16 ans minimum

Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18ème année

Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

Participation : valable pour une seule participation à une épreuve sur circuit asphalte inscrite au calendrier régional FFSA

L'installation sur le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'Organisateur.

Il est strictement interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tels que piquets, pointes, etc.  
En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des Courses.

Aucun stockage de carburant n'est autorisé dans les stands ou leurs abords.

### **ARTICLE 2.1 p – ENGAGEMENTS**

Dispositions particulières à confirmer.

### **ARTICLE 3p – VEHICULES ADMIS**

Vérifications Techniques

Voitures admises : Cf. au règlement technique Twin Cup 2018.

### **ARTICLE 4p – HORAIRES**

Le meeting se déroula selon le format ci-dessous :

#### **SAMEDI 27 OCTOBRE 2018**

14:00 - 18:00 : Vérifications Administratives et Techniques Twin Cup

18:00 : Briefing Twin Cup (salle 305A, 3e étage du bâtiment au-dessus des stands)

#### **DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018 (changement d'heure)**

09:00 - 09:20 : Essais Libres Twin Cup (20')

11:20 - 12:00 : Essais Chronométrés Twin Cup (40')

15:50 - 17:50 : Course Twin Cup (120')

#### **Article 4.2p – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Vérifications administratives :

- Samedi 27 octobre au rez-de-chaussée du Module Sportif, de 14h00 à 18h00.

Vérifications techniques :

- Samedi 27 octobre, 14h00 à 18h00 sous la structure Twin Cup.

Le panneau officiel d'affichage est situé en pré-grille.

#### **Transpondeurs :**

Chaque voiture sera équipée d'un transpondeur. Cette fourniture sera distribuée lors des vérifications Techniques.

Montant de la location avec supports : 50 € le week-end

Montant de la caution : 200 € (chèques ou espèces à déposer lors de la mise à disposition du transpondeur).

Restitution des transpondeurs : Jusqu'à 1 heure après l'arrivée de la dernière course ou en cas d'abandon, (2<sup>e</sup> étage du Module Sportif, porte 215).

#### **ARTICLE 5p - BRIEFING**

Le briefing aura lieu samedi 27 octobre, à 18 H. 00 pour tous les pilotes Twin Cup, salle 305 A, au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment au-dessus des stands. **La présence des pilotes est obligatoire.**

#### **ARTICLE 6p – PARCOURS**

Le circuit BUGATTI bénéficie d'une licence de parcours FFSA.

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 4, 185 km (voir plans ci-dessous).

Le nombre de véhicules admis est selon le groupe de : 65 aux essais et 54 en course.

Grille de départ : Départ lancé - pôle à gauche

Départ : la grille de départ sera déterminée par les essais chronométrés.

Parc Fermé : Zone Vérifications Techniques (ex Parc E).

#### **ARTICLE 7p – RAVITAILLEMENTS**

Le ravitaillement des véhicules se fera par pompes individuelles dans les boxes 51 à 60 avec présence de Commissaires spécialement formés pour les risques incendies.

Une note d'instructions du Directeur de Course sera diffusée aux concurrents.

#### **ARTICLE 8p – ASSURANCES**

Conforme au Règlement Standard Circuits Asphalte.

#### **ARTICLE 9p – RECLAMATIONS ET APPELS**

Les réclamations et appels doivent être accompagnés d'une caution, dont le montant est fixé à :

**Réclamation** : 700 €uros (chèque à l'ordre de l'ASA ACO 24 Heures du Mans)

**Appel National** : 3 300 €uros (chèque à l'ordre de la FFSA)

Devant l'autorité sportive nationale française : FFSA

**PLAN CIRCUIT BUGATTI :**

